

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 21h30, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 4 mars 2024

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOIR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, M VOL Francis, Mme PERROGON Nathalie, M CAUDARD Guénaël,

ABSENTS excusés ayant donné procuration : Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal  
ABSENTS excusés : M BAUDRIT Michaël

M Jean-Jacques MENAGER a été élu secrétaire de séance

Vote du Procès-Verbal du précédent Conseil

1°/ Consolidation des murs du bâtiment derrière la Salle des Fêtes

Que fait-on, on garde le petit bâtiment et on le met en sécurité : coût environ 1700 €HT ou on rase tout afin d'avoir une vision dégagée sur le jardin.

Pour garder le bâtiment : 6 pour, 6 contre et une abstention

Le Conseil en rediscutera, S Ganteille fait remarquer qu'il y a une pente importante qu'il faudra gérer pour éviter l'entrée d'eau dans la salle des fêtes lors d'amas de pluie.

2°/ Délibération relative à l'adhésion au service chômage du CDG17 pour le dossier de l'agent radié des cadres

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention à l'unanimité. Le coût sera prévu au budget.

3°/ Scène de Jardin

Dans les jardins privés ou publics il est proposé une représentation d'orchestre de musique classique ou jazz, entrée payante. La commune a à sa charge les charges : 300 € et le pot de l'amitié.

M le Maire ne souhaite pas que la commune participera à une représentation chez un privé : ce qui est public reste dans un lieu appartenant à la mairie ou alors tout est organisé et pris en charge par un privé, il n'est pas possible de mélanger. On peut leur proposer derrière l'église mais se serait le 14 ou 17 août, problème pour les dates, à voir. De plus il y a déjà des activités/festivités cette année. Le CM est d'accord sur le principe.

Questions diverses :

3<sup>ème</sup> classe, des travaux seront à réaliser, cloisons et portes coupe-feu

Dossier terrain bas des Jonchères : les propriétaires sont d'accord pour vendre le terrain, seulement à la mairie, à charge de ne pas le diviser pour le revendre.

Fin 23h30

